

Il ne faut pas vendre la Maison des associations avant de l'avoir financée

La motion demandant que la Ville se dote d'une Maison des associations, c'est-à-dire qu'elle achète des locaux pour la loger, a été victime de prévisions fiscales catastrophiques.

La situation financière difficile que traverse la Ville a pesé telle d'une chape de plomb sur les débats du Municipal d'hier soir qui avait à se prononcer sur la motion de l'Alternative proposant la création d'une Maison des associations. Les déclarations du Conseil administratif sur l'état catastrophique – c'est-à-dire pire encore qu'en 1996 – des recettes fiscales à venir a souligné l'ambiguïté qu'il y avait à discuter d'un tel projet. En effet, tous les élus, de quelque bord politique qu'ils soient, savaient hier pertinemment que cette maison – aussi souhaitable fût-elle – était en l'état (et visiblement encore pour un bon bout de temps) impossible à financer.

«Personne ne met en cause le but visé, les avantages d'un regroupement des associations, la reconnaissance de leur rôle dans la cité», souligne le démocrate-chrétien Didier Bonny. Avant de relever que la Ville n'a pas de lieux disponibles pour accueillir une telle Maison des associations. «Dès

lors, s'interroge-t-il, faut-il accepter une motion qui sera sanctionnée par une fin de non-recevoir de la part du Conseil administratif et tromper ainsi le monde associatif en se donnant bonne conscience? Ou faudrait-il acheter des locaux que la Ville ne possède pas?» Ce que la motion ne prévoit pas dans ses invites. Cette dernière solution serait, pour Didier Bonny, la seule possible. Pour autant que la Ville en ait les moyens et ne soit pas la seule à en assumer les coûts.

VÉRONIQUE PÜRRO ESSEULÉE

Face à cette position (commune à l'Entente, à quelques Verts, socialistes et membres de l'Alliance de gauche), la socialiste – on n'ose dire dissidente – Véronique Pürro défend la primauté de la politique et de l'intention sur la stricte gestion des contingences financières. «Certes, cette motion n'est comme toutes les motions qu'une déclaration d'intention que le Conseil administratif devra concrétiser.» Une

invite que l'Exécutif ne suivra en aucune manière à entendre la magistrate et maire de Genève, Jacqueline Burnand.

«Chacun des membres du Conseil administratif a témoigné d'un intérêt évident pour cette proposition, mais il est impossible, explique-t-elle, de trouver en Ville de Genève un lieu disponible pour accueillir ce projet et nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur l'état de plus en plus catastrophique des recettes fiscales. D'ores et déjà, elles seront insuffisantes pour combler les trous gigantesques qui s'annoncent.»

«Il serait irresponsable, continue la magistrate, d'ajouter une maison des associations à la liste des institutions que nous soutenons déjà, alors que nous devons envisager de nous séparer de certaines». Et Jacqueline Burnand d'enfoncer le clou en soulignant que «le Conseil administratif ne déposerait, contraint et forcé, une demande de crédit d'acquisition que si le Conseil municipal l'exige avec préci-

sion dans ses invites.» Un conseil qu'aucun élu ne suivra.

L'ENTENTE SACRÉE VICTORIEUSE

Dès lors, la ligne de front devait départager ceux qui, au sein de l'Alternative essentiellement, étaient d'avis que l'intention valait l'action et ceux qui, sur les rangs de l'Entente, ne voulaient pas «leurrer le monde associatif» en lui promettant une lune inaccessible. Au vote, ces différents sentiments se sont traduits par l'acceptation de la motion de l'Entente avec quelques voix alternatives (par 34 voix contre 28 et 9 abstentions) suggérant au Conseil administratif de revenir devant le Conseil municipal avec une proposition concrète de Maison des associations... «quand la Ville de Genève en aura les moyens financiers». C'est-à-dire, au vu des dernières prévisions fiscales, aux calendes grecques. Les promesses n'engagent, il est vrai, que ceux qui y croient.

FRÉDÉRIC MONTANYA